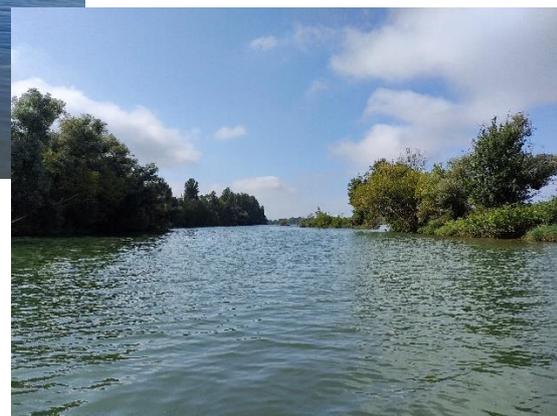




## Etude des platis de Bey et d'Allériot

*Etude préalable à des travaux de restauration écologique*



# Etude des platis de Bey et d'Allériot

*Etude préalable à des travaux de restauration écologique*

Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique  
123, rue de Barbentane - Sennecé  
BP 99 - 71004 MACON Cedex

Auteur

Julien MAUPOUX – Responsable technique

Avec la contribution de :

Rémy Chassignol, Camille Marcon, Rémi Jacquesson, Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Nicolas Amendola, Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs

Etude réalisée avec le concours financier de :

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

Fédération nationale pour la pêche en France

# Table des matières

Table des matières.....	3
Introduction	4
Partie 1 : Méthodologie .....	5
1.1 Stations étudiées .....	5
1.2 Méthodologie .....	5
1.2.1 Description des milieux étudiés.....	5
1.2.2 Etude des peuplements piscicoles.....	6
Partie 2 : Résultats .....	7
2.1 Description des deux stations étudiées .....	7
2.1.1 Hauteurs d'eau.....	7
2.1.2 Végétation.....	10
2.1.3 Dureté des fonds.....	10
2.2 Inventaire des habitats .....	13
2.3 Résultats des inventaires piscicoles .....	17
2.3.1 Espèces rencontrées et statuts juridiques.....	17
2.3.2 Résultats :.....	17
2.4 Interprétation des résultats, synthèse et propositions de travaux.....	23
2.4.1 Synthèse.....	23
2.4.2 Propositions de travaux.....	23
Conclusion	24
Références bibliographiques .....	24

## Introduction

La Saône est un cours d'eau dont le lit a été largement aménagé tout au long de son cours pour les besoins de la navigation (chenalisation, création de barrages, ...) de l'agriculture (endiguement du lit majeur, destruction de zones humides, ...) et de l'urbanisation (extractions de granulats dans le lit mineur et majeur, remblaiements dans le lit majeur, ...). De plus, le passage de nombreux bateaux à vocation commerciale et touristique engendre un batiage important impactant directement les berges, la végétation et la faune aquatique.

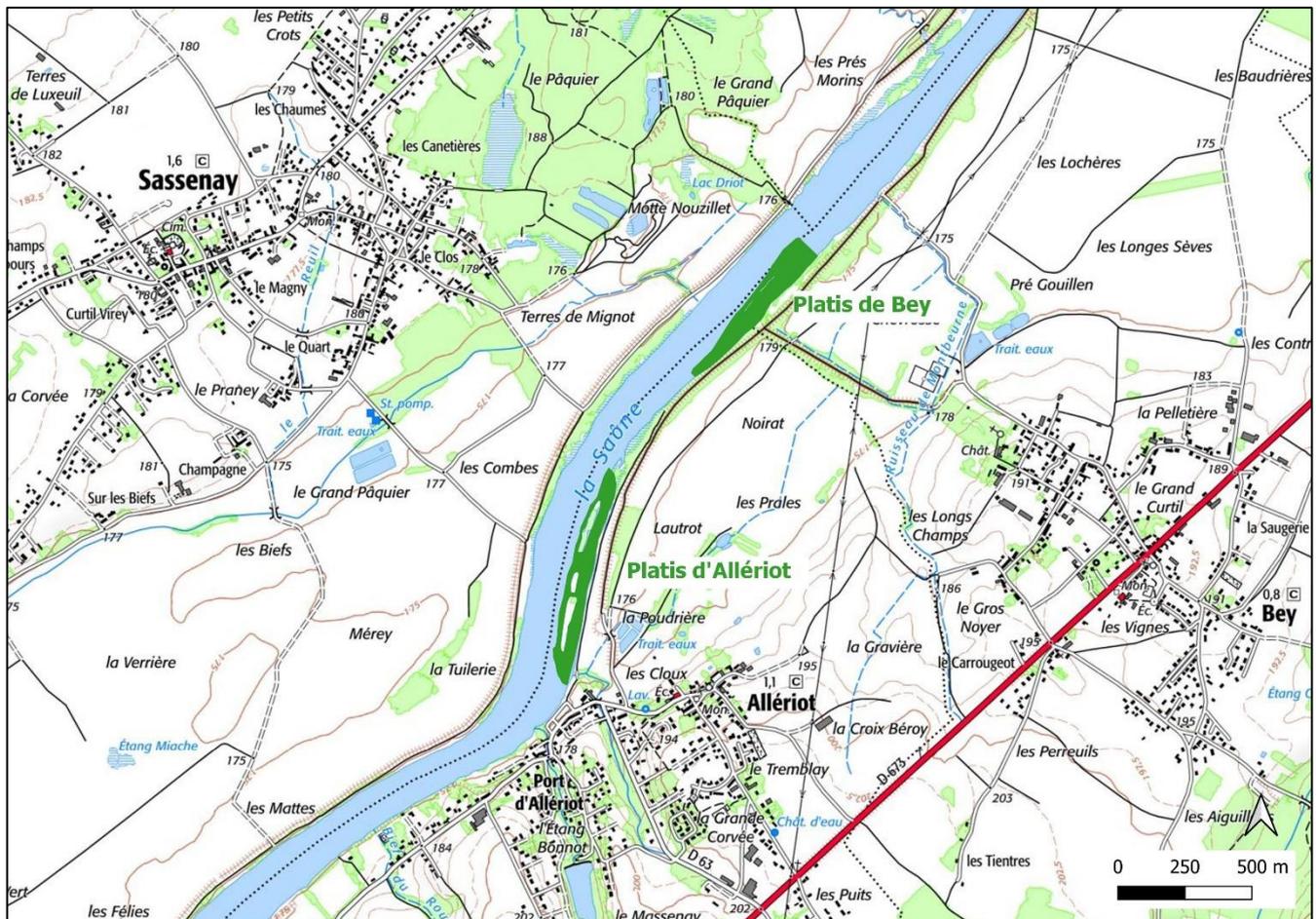
Face à ces multiples pressions, un programme de restauration des habitats du lit mineur de la Saône est actuellement mis en œuvre par l'Etablissement Public Territorial de bassin Saône & Doubs dans le cadre du Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés ». Ce programme prévoit d'intervenir prioritairement sur la protection, la restauration et la diversification des zones de hauts fonds, aussi appelés « platis », secteurs les plus végétalisés et jugés comme étant les plus intéressants pour la faune piscicole.

Si les platis sont assez nombreux sur la Saône en aval de Tournus, ils sont particulièrement rares en amont de Chalon-sur-Saône. Deux platis proches ont toutefois été identifiés en rive gauche de la Saône : un situé sur la commune de Bey et un autre sur la commune d'Allériot. Ces milieux peu profonds, en partie protégés du batiage, constitue ainsi des milieux originaux pour le secteur. La présente étude vise à les étudier pour connaître leur intérêt écologique actuel, notamment pour la faune piscicole. Les résultats obtenus permettront d'identifier, si besoin, des travaux de restauration ou d'aménagement permettant d'augmenter les fonctionnalités écologiques de ces platis.

# Partie 1 : Méthodologie

## 1.1 Stations étudiées

Les 2 platis étudiés dans le cadre de cette étude sont le platis de Bey et le platis d'Allériot. Ces deux platis sont implantés en rive gauche de la Saône à une distance d'environ 500 m l'un de l'autre (cf. Carte 1).



CARTE 1 : LOCALISATION DES PLATIS DE BEY ET D'ALLÉRIOT (FOND DE CARTE : SCAN25, IGN)

## 1.2 Méthodologie

### 1.2.1 Description des milieux étudiés

Afin d'éviter des relevés manuels longs et fastidieux, des relevés automatisés ont été réalisés à l'aide d'un sondeur « Lowrance Elite Ti » monté sur une barque : ce sondeur permet de mesurer les hauteurs d'eau, la part de végétation dans la colonne d'eau et la dureté des fonds. Il réalise ces mesures à un pas de temps réguliers. Il est équipé d'un GPS permettant de localiser chaque point de mesure.

Pour la mise en œuvre des mesures, un premier transect est réalisé au plus près de la berge, sachant qu'il faut un minimum de 50 cm d'eau pour que les mesures puissent être effectuées. Les transects suivants sont réalisés en se déplaçant le long du transect précédent en s'écartant d'une distance de quelques mètres. Cette opération a été répétée de manière à couvrir l'ensemble des sites étudiés. Les manœuvres en bateau n'étant pas toujours aisées, l'espacement entre les transects n'est pas toujours

réguliers. Les transects réalisés étant visibles sur l'écran du sondeur, il est cependant possible de repasser sur certains secteurs insuffisamment cartographiés pour compléter le maillage.

Le nombre de points de mesure est volontairement plus important sur la frange littorale car c'est là que les variations de hauteurs d'eau sont les plus importantes. Cette densité de points plus forte est obtenue grâce à une vitesse plus faible du bateau et en rapprochant les transects. Ces mesures ont été réalisées le 29 septembre 2021.

Les résultats de ces mesures sont ensuite exportés sous un système d'information géographique. Une extrapolation des mesures est ensuite réalisée pour avoir une cartographie complète des hauteurs d'eau sur les sites étudiés. Cette extrapolation n'est pas réalisée pour les mesures relatives à la végétation et à la dureté des fonds.

### 1.2.2 Etude des peuplements piscicoles

L'étude des peuplements piscicoles est basée sur la mise en œuvre d'inventaires piscicoles par pêche électrique. La méthode de pêche consiste à créer un champ électrique entre deux électrodes en délivrant par un générateur un courant continu de 0,5 à 1A. Dans un rayon d'action de 1 m autour de l'anode, des lignes électriques équipotentielles sont créées et ressenties par le poisson. La différence de potentiel entre la tête et la queue actionne les muscles du poisson qui adopte alors un comportement de nage forcée en direction de l'anode (zone d'attraction). A proximité de l'anode, ses muscles sont alors tétanisés ce qui rend le poisson capturable à l'épuisette (zone de galvanotaxie).

Le matériel utilisé dans le cadre de cette étude est un groupe fixe de marque «EFCO 7500» sur lequel est fixée une anode. Chaque station fait l'objet d'une pêche électrique par EPA selon la méthode développée et employée par l'Université Lyon I (NELVA A. et al, 1979). Il s'agit d'une prospection de l'ensemble du milieu aquatique pêchable avec une cinquantaine de points de pêche à intervalles réguliers. La pêche est pratiquée en bateau par une équipe de 4 personnes. L'anode est projetée quelques mètres en avant du bateau de manière à minimiser les fuites de poissons liées au dérangement de l'embarcation. Les poissons capturés sont déterminés à l'espèce, dénombrés, mesurés avant d'être remis à l'eau sur place. Les paramètres de vitesse, hauteur d'eau, substrat et végétation sont relevés sur chaque point. La période d'intervention correspond à une campagne de début d'automne qui permet d'observer le recrutement de l'année des différentes espèces.

L'Indice Poissons Rivière, habituellement calculé pour évaluer la qualité du peuplement piscicole, ne pourra pas être utilisé dans le cadre de cette étude, puisque les inventaires n'ont été réalisés que sur une partie de la Saône et ne sont donc pas représentatifs de ce cours d'eau.

Code Sandre	Nom station	Commune	Coordonnées aval station en m (Lambert 93)		Longueur station (en m)	Largeur station (en m)	Date inventaire
			X	Y			
06001231	platis de Bey	Bey	848300,4	6638048,1	650	70	21/09/2021
06001232	platis d'Allériot	Allériot	847821,2	6636890,2	850	45	22/09/2021

TABLEAU 1 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES INVENTAIRES PISCICOLE

## Partie 2 : Résultats

### 2.1 Description des deux stations étudiées

#### 2.1.1 Hauteurs d'eau

Nom de la station	Surface (en m <sup>2</sup> )	Nombre de mesures	Hauteur d'eau maximale	Hauteur d'eau moyenne
Platis de Bey	42025	1735	5,7	1,6
Platis d'Allériot	43786	2339	4,6	1,6

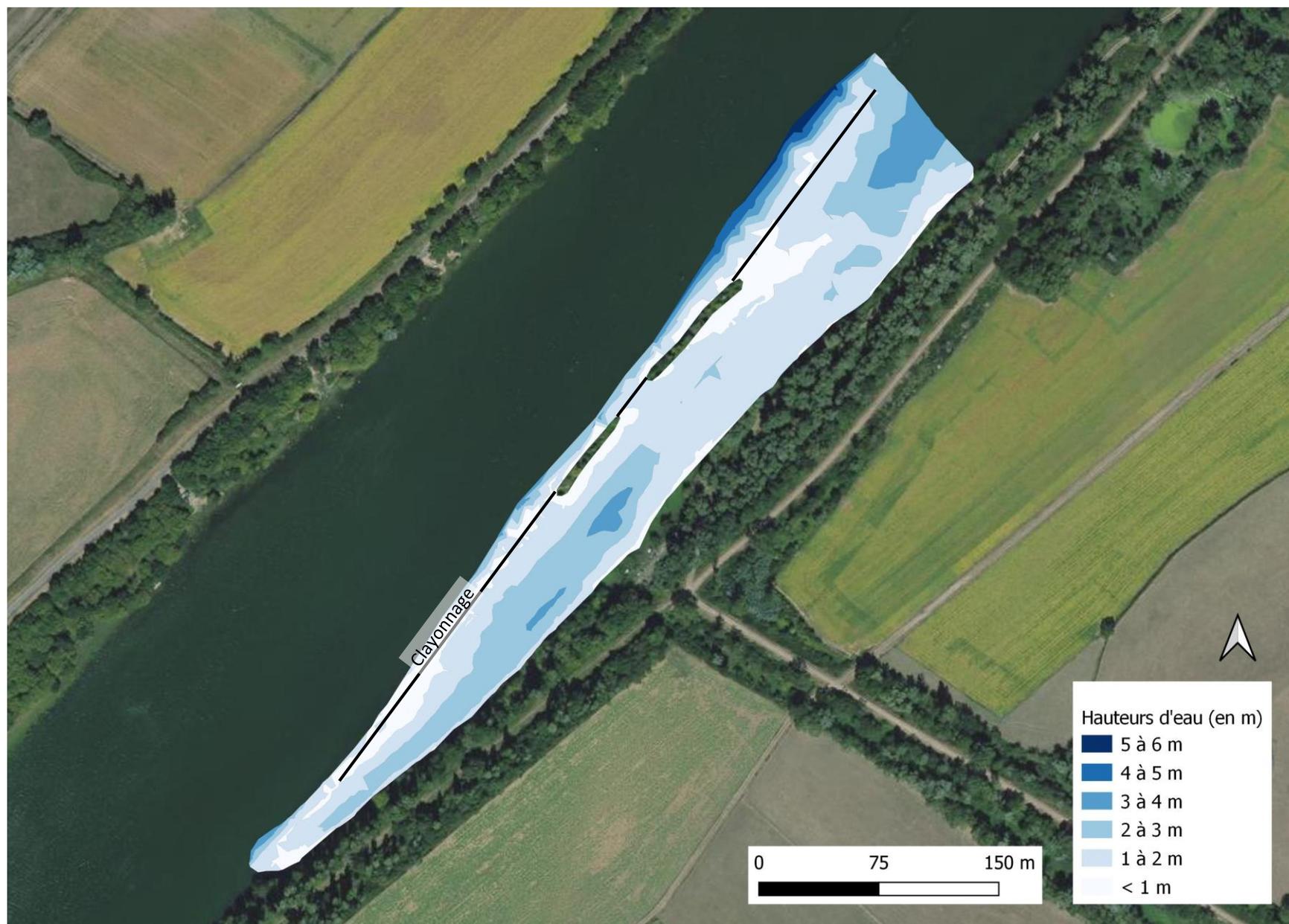
TABLEAU 2 : PRINCIPAUX RESULTATS DES MESURES DE HAUTEURS D'EAU REALISES SUR LES PLATIS DE BEY ET D'ALLEROT

Les mesures de hauteurs d'eau ont été réalisées le 29 septembre 2021 à une période où le débit de la Saône était faible.

A cette date, la hauteur d'eau moyenne du platis de Bey était de 1.6 m. Les hauteurs d'eau les plus faibles ont été observées en berge mais aussi le long du clayonnage situé sur la bordure extérieure du platis (cf. Carte 2). Les hauteurs d'eau les plus importantes ont été observées en limite amont du platis.

La lecture de la carte permet de comprendre l'importance du clayonnage pour ce platis. Deux petites îles, longues de 60 et 80 m, se sont même formées au niveau du clayonnage. En aval des îles, le clayonnage est situé sous 50 à 60 cm d'eau en moyenne. Il est plus profond en amont des îles avec 1 m en moyenne.

La hauteur d'eau moyenne du platis d'Allériot est identique avec 1.6 m. 3 îles de formes allongées permettent d'isoler en grande partie le platis de la Saône (cf. Carte 3). Les hauteurs d'eau les plus faibles sont situées en berge et le long des îles.



CARTE 2 : HAUTEURS D'EAU MESUREES DANS LE PLATIS DE BEY (FOND DE CARTE : BD ORTHO® 20 cm, IGN)



CARTE 3 : HAUTEURS D'EAU MESUREES DANS LE PLATIS D'ALLERIOT (FOND DE CARTE : BD ORTHO® 20 CM, IGN)

## 2.1.2 Végétation

Volume de la colonne d'eau occupé par la végétation (en %)	Part des points de mesure (en %)	
	Platis de Bey	Platis d'Allériot
0	36%	43%
]0-0,25]	27%	33%
]0,25-0,5]	20%	12%
]0,5-0,75]	11%	7%
]0,75-1]	6%	4%

TABLEAU 3 : PRINCIPAUX RESULTATS DES MESURES DE VOLUMES DE VEGETATION (RESULTATS EXPRIMES DE 0 = ABSENCE DE VEGETATION A 1 = VEGETATION OCCUPANT TOUTE LA COLONNE D'EAU)

Le relevé de végétation automatisé en bateau n'a pu être effectué sur l'ensemble des platis, certaines zones étant trop peu profondes. Il s'agit des zones de nénuphar indiquées sur les Carte 4 et Carte 5.

Les mesures réalisées permettent de constater que 36 % des points de mesure ne sont pas occupés par la végétation sur le platis de Bey. Ce résultat est largement supérieur aux mesures réalisées sur le platis de Mouge à la Salle et sur le platis de l'île de Brouard à Boz et Reyssouze avec la même méthodologie en 2020 (MAUPOUX J., 2020) : sur ces deux sites, la part de points sans végétation était respectivement de 16 % et 26 %. Ce résultat s'explique probablement par des hauteurs d'eau plus importantes dans le platis de Bey qui limite le développement de la végétation.

De même, les points végétalisés ont le plus souvent un volume occupé par la végétation dans la colonne d'eau inférieur à 50 %.

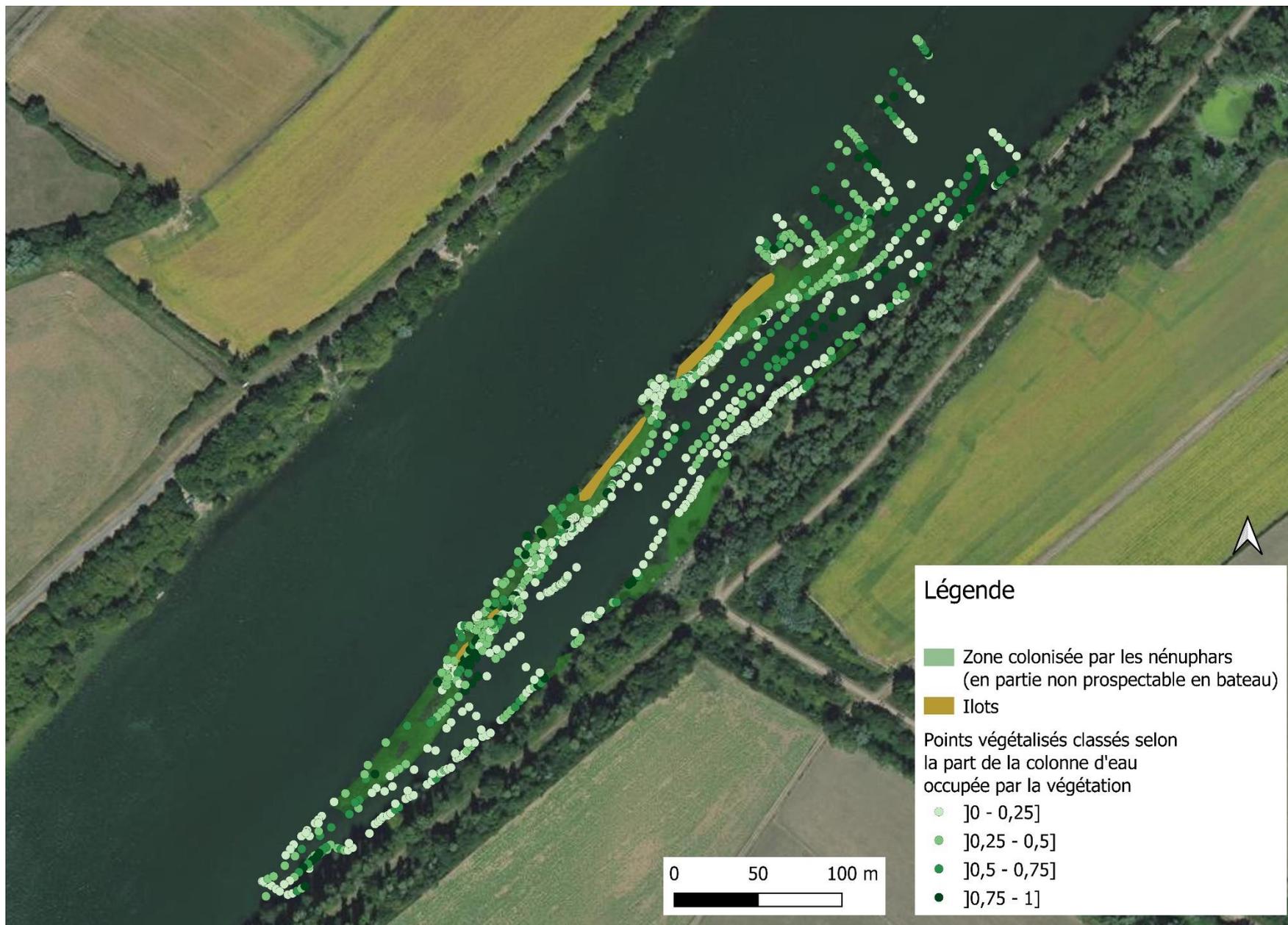
Les résultats obtenus à Allériot sont très proches avec 43 % des points de mesure non végétalisés et toujours une majorité de points végétalisés où le volume occupé par la végétation dans la colonne d'eau est inférieur à 50 %.

## 2.1.3 Dureté des fonds

Classe de dureté	Type	Part des points de mesure (en %)	
		Platis de Bey	Platis d'Allériot
]0-0.25]	Vase	2%	2%
]0,25-0.4]	Sable	30%	35%
]0,25-0,5]	Fonds dur (graviers, pierre, blocs)	69%	63%

TABLEAU 4 : RESULTATS DES MESURES DE LA DURETE DES FONDS

Concernant la dureté des fonds, on constate que le substrat des platis de Bey et d'Allériot est majoritairement constitué de fond dur (graviers principalement). 1/3 des points de ces deux platis sont sableux et seulement 2 % des points sont vaseux.



CARTE 4 : VOLUME OCCUPE PAR LA VEGETATION DANS LA COLONNE D'EAU – PLATIS DE BEY (LES POINTS SANS VEGETATION NE SONT PAS FIGURES POUR FACILITER LA LECTURE) (FOND DE CARTE : BD ORTHO® 20 CM, IGN)



CARTE 5 : VOLUME OCCUPE PAR LA VEGETATION DANS LA COLONNE D'EAU – PLATIS D'ALLERIO (LES POINTS SANS VEGETATION NE SONT PAS FIGURES POUR FACILITER LA LECTURE) (FOND DE CARTE : BD ORTHO® 20 CM, IGN)

## 2.2 Inventaire des habitats

### ▪ Platis de Bey

L'inventaire des habitats réalisés sur le platis de Bey a permis d'identifier 6 habitats aquatique :

#### - Formation à nénuphar jaune

Formation des eaux dominée par *Nuphar lutea* (3),

Avec : *Myriophyllum spicatum* (1), *Vallisneria spiralis* (r), *Carex sp.* (r), *Iris pseudacorus* (r)

Correspondance EUNIS : C1. 34 Végétations enracinées flottantes des plans d'eau eutrophes

#### - Formation à myriophylle

Formation des eaux dominée par *Myriophyllum spicatum* (4),

Avec *Nuphar lutea* (r)

Correspondance EUNIS : C1. 33 Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes

#### - Formation peu dense à myriophylle

Formation des eaux peu dense avec *Myriophyllum spicatum* (1)

Correspondance EUNIS : C1. 33 Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes

#### - Scirpaie

Formation des eaux dominée par *Schoenoplectus lacustris* (4)

Avec *Myriophyllum spicatum* (1), *Nuphar lutea* (1).

Correspondance EUNIS : C3.22 Scirpaie à *Scirpus lacustris*

#### - Formation à vallisnérie

Formation des eaux dominée par *Vallisneria spiralis* (5)

Avec *Myriophyllum spicatum* (1), *Sagittaria latifolia* (1).

Correspondance Eunis : C1.232 Formations à petits potamots

#### - Milieu aquatique non végétalisé

Zone aquatique non colonisée par des macrophytes.

Correspondance Eunis : -

Habitats	Siurface (en m <sup>2</sup> )	Recouvrement (en %)
Zone aquatique non végétalisée	17815,433	46%
Formation peu dense à myriophylle	8049,106	21%
Formation à nénuphar	7332,054	19%
Formation à myriophylle	4823,34	12%
Formation à vallisnérie	575,29	1%
Scirpaie	222,431	1%
Total	38817,654	100%

TABLEAU 5 : LISTE DES HABITATS INVENTORIES SUR LE PLATIS DE BEY ET RECOUVREMENT

Les zones non végétalisées représentent 46 % de la surface du platis de Bey. La formation peu dense à myriophylle est aussi bien présente avec un peu plus de 20 % de recouvrement. Les formations

végétales denses sont principalement représentées par la formation à nénuphar et la formation à myriophylle. La scirpaie et la formation à Vallisnérie sont très peu représentées sur ce platis.

▪ **Platis d'Allériot**

L'inventaire des habitats réalisés sur le platis d'Allériot a permis d'identifier 5 habitats aquatique :

- **Formation à nénuphar jaune**

Formation des eaux dominée par *Nuphar lutea* (4),

avec *Myriophyllum spicatum* (+)

Correspondance EUNIS : C1. 34 Végétations enracinées flottantes des plans d'eau eutrophes

- **Formation à myriophylle**

Formation des eaux dominée par *Myriophyllum spicatum* (4)

Correspondance EUNIS : C1. 33 Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes

- **Formation à Iris Faux-acore**

Formation des eaux dominée par *Iris pseudacorus* (5)

Avec *Ludwigia peploides* (+)

Correspondance EUNIS : C1. 33 Végétations immergées enracinées des plans d'eau eutrophes

- **Formation à Vallisnérie**

Formation des eaux dominée par *Vallisneria spiralis* (3), *Myriophyllum spicatum* (3),

avec *Najas marina* (2), *Nuphar lutea* (1).

Correspondance Eunis : C1.232 Formations à petits potamots

- **Milieu aquatique non végétalisé**

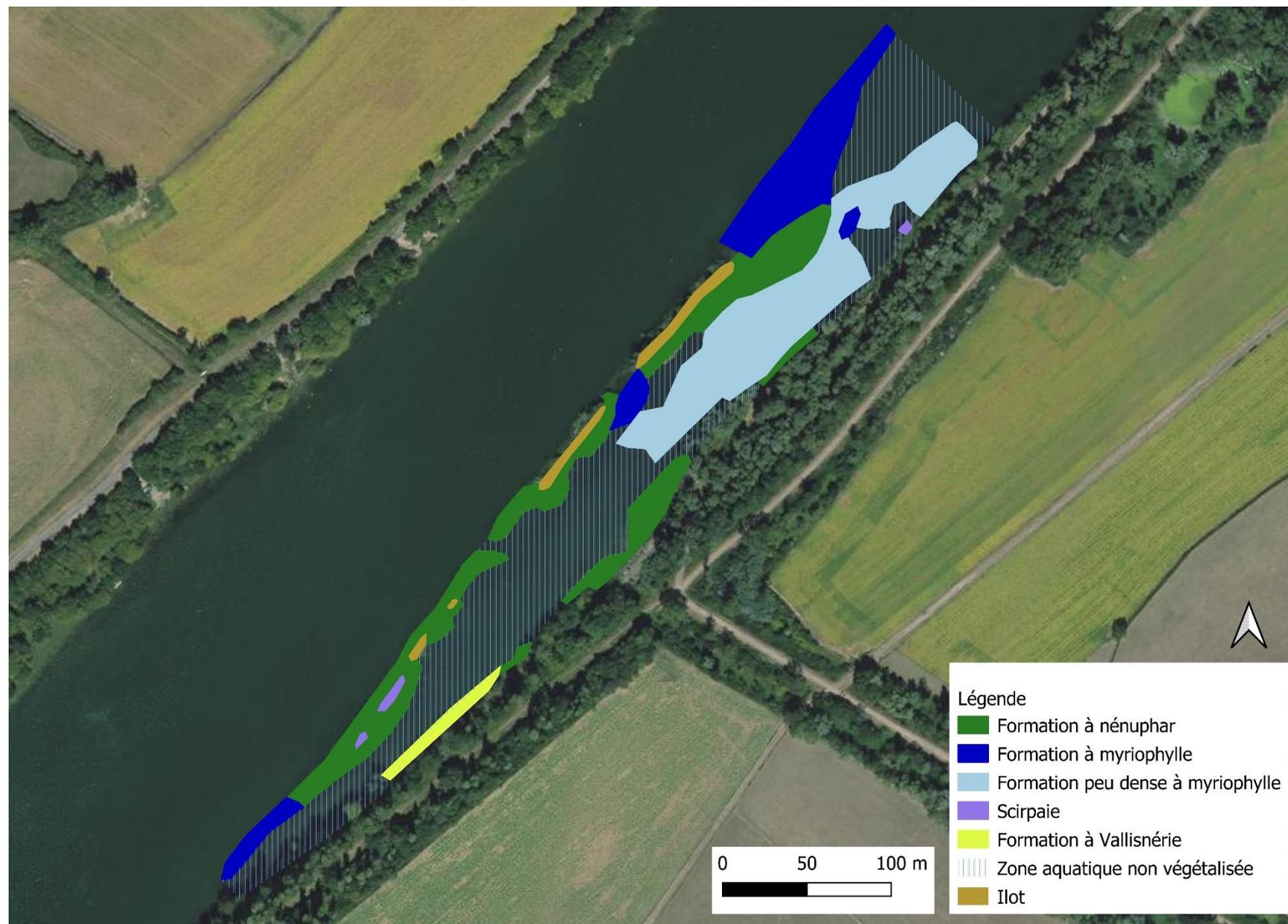
Zone aquatique non colonisée par des macrophytes.

Correspondance Eunis : -

Habitats	Surface (en m <sup>2</sup> )	Recouvrement (en %)
Zone aquatique non végétalisée	16787	51%
Formation à nénuphar	12804	39%
Formation à vallisnérie	1812	6%
Formation à myriophylle	1199	4%
Formation à Iris faux-acore	233	1%
Total	32835	100%

TABLEAU 6 : LISTE DES HABITATS INVENTORIES SUR LE PLATIS D'ALLERIOET ET RECOUVREMENT

Sur le platis d'Allériot, ce sont aussi les zones non végétalisées qui dominent avec 51 % de recouvrement. La formation à nénuphar est en revanche sur ce site bien implantée avec 39 % de recouvrement. On note la présence de quelques pieds de jussie (*Ludwigia peploides*) au sein de la formation à iris : cette espèce très envahissante a fait l'objet d'un signalement immédiat aux services de VNF pour que cette espèce soit éliminée.



CARTE 6 : CARTE DES HABITATS RECENSES SUR LE PLATIS DE BEY



CARTE 7 : CARTE DES HABITATS RECENSES SUR LE PLATIS D'ALLERIO

## 2.3 Résultats des inventaires piscicoles

### 2.3.1 Espèces rencontrées et statuts juridiques

Les inventaires piscicoles ont permis de capturer 21 espèces de poissons différentes (cf. Tableau 7). Parmi elles, 4 sont protégées en France : la vandoise, la bouvière, le brochet et la blennie fluviatile.

De même, une espèce est inscrite sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France, le brochet, avec le statut « vulnérable » (UICN, MNHN, SFI & AFB, 2019).

Enfin, trois espèces sont considérées comme étant exotiques envahissantes par la Commission européenne : la perche soleil, le pseudorasbora et le poisson-chat.

Deux espèces, pourtant communes en Saône dans le secteur étudié, n'ont pas été capturées : la carpe commune et le sandre. Leur absence est liée à un biais méthodologique car ces deux espèces sont difficilement capturables en pêche électrique en bateau.

### 2.3.2 Résultats :

- Platis de Bey

Le peuplement piscicole du platis de Bey est dominé par le gardon avec 374 individus/1000 m<sup>2</sup>. Le goujon, le chevesne et la bouvière présentent aussi de forts effectifs. Ces espèces limnophiles et ubiquistes sont assez typiques de la Saône.

Les faibles effectifs d'ablette sont étonnants car cette espèce est souvent parmi les plus abondantes en Saône.

Même si elles sont minoritaires, on note la présence de quelques espèces rhéophiles : le vairon, la vandoise, le hotu et barbeau fluviatile.

On note la capture d'une blennie fluviatile, une espèce autochtone du Rhône, et qui colonise actuellement la Saône où elle était absente jusque-là.

Ce peuplement piscicole est aussi caractérisé par la présence de nombreux gros sujets. Ainsi, 36 individus de plus de 20 cm ont été capturés : 27 chevesnes (dont 13 entre 30 et 40 cm et 3 de plus de 40 cm), 7 silures (le plus gros de 56 cm, ce qui est peu pour cette espèce), 1 brème commune de 49 cm et un brochet de 1 m.



PHOTOGRAPHIE 1 : CHEVESNE CAPTURE SUR LE PLATIS DE BEY



PHOTOGRAPHIE 2 : BREME COMMUNE CAPTUREE SUR LE PLATIS DE BEY

## Etude des plats de Bey et d'Allériot

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code	Espèces protégées <sup>(1)</sup>	Espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques <sup>(2)</sup>	Espèces exotiques envahissantes <sup>(3)</sup>	Espèces inscrites à la Directive européenne Habitat-Faune-Flore <sup>(4)</sup>	Liste rouge des espèces menacées en France <sup>(5)</sup>
FAMILLE : ACHEILOGNATHIDAE							
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>	BOU	X			Annexe II	LC
FAMILLE : BLENNIIDAE							
Blennie fluviatile	<i>Salaria fluviatilis</i>	BLE	X				LC
FAMILLE : CENTRARCHIDAE							
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES		X	X		NA
FAMILLE : CYPRINIDAE							
Carassin argenté	<i>Carassius gibelio</i>	CAG					NA
FAMILLE : ESOCIDAE							
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO	X				VU
FAMILLE : GOBIONIDAE							
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	GOU					LC
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR			X		NA
FAMILLE : ICTALURIDAE							
Poisson-chat	<i>Ictalurus melas</i>	PCH		X	X		NA
FAMILLE : LEUCISCIDAE							
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL					LC
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	BAF				Annexe V	LC
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	BRB					LC
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	BRE					LC
Chevesne	<i>Leuciscus cephalus</i>	CHE					LC
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT					LC
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR					LC
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT					LC
Vairon	<i>phoxinus phoxinus</i>	VAI					LC
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VAN	X				DD
FAMILLE : PERCIDAE							
Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i>	PER					LC
Grémille	<i>Gymnocephalus cernuus</i>	GRE					LC
FAMILLE : SILURIDAE							
Silure glane	<i>Silurus glanis</i>	SIL					NA

<sup>(1)</sup> Arrêté ministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national

<sup>(2)</sup> Article R 432.5 du Code de l'Environnement fixant la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques

<sup>(3)</sup> Règlement d'exécution 2016/1141 de la commission européenne du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union

<sup>(4)</sup> Directive 92/43/CEE du Conseil de l'Union européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ; Espèces inscrites en annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation ; annexe V : espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

<sup>(5)</sup> Liste rouge des espèces de poissons d'eau douce menacées en France (UICN France, MNHN, SFI & ONEMA, 2010). EX : Eteint dans la nature ; RE : Disparu de France métropolitaine ; CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacé ; LC : Préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable (taxon introduit, en limite d'aire, ...)

TABLEAU 7 : LISTE DES ESPECES CAPTUREES SUR LES PLATIS DE BEY ET D'ALLERIOT, STATUT JURIDIQUE ET ETAT DE CONSERVATION EN FRANCE

Parmi les espèces de poissons carnassiers, la capture d'un brochet de 1 m est remarquable, même si, avec un seul individu, les effectifs sont trop faibles d'autant que le platis est tout à fait adapté à l'espèce et à ses juvéniles. Le nombre de silures est important avec 7 individus : il s'agissait cependant de petits individus (tous moins de 60 cm). Avec 26 individus, le nombre de perches capturées est important, même s'il s'agit d'individus de petite taille (moins de 20 cm). Les effectifs de poissons carnassiers sont beaucoup plus forts que ce qui avait été observé en 2020 sur les platis de la Mouge et de l'île de Brouard.

Au global, les densités sont assez fortes avec 1240 individus/1000 m<sup>2</sup>, mais toutefois plus faible que ce qui avait été observé sur les platis de la Mouge et de l'île de Brouard en 2020.

Espèces	Platis de Bey		Platis d'Allériot	
	Effectifs	Densité en indiv./1000 m <sup>2</sup>	Effectifs	Densité en indiv./1000 m <sup>2</sup>
ABL	16	45,7	94	268,6
BAF	2	5,7		0,0
BLE	1	2,9		0,0
BOU	47	134,3	11	31,4
BRB		0,0	4	11,4
BRE	6	17,1		0,0
BRO	1	2,9	1	2,9
CAG		0,0	3	8,6
CHE	56	160,0	45	128,6
GAR	131	374,3	172	491,4
GOU	72	205,7	26	74,3
GRE	1	2,9	2	5,7
HOT	10	28,6		0,0
PCH		0,0	4	11,4
PER	26	74,3	22	62,9
PES	10	28,6	42	120,0
PSR	29	82,9	36	102,9
ROT		0,0	8	22,9
SIL	7	20,0	6	17,1
VAI	4	11,4	1	2,9
VAN	14	40,0		0,0
Total	434	1240	477	1363

TABLEAU 8 : EFFECTIFS ET DENSITES DE POISSONS SUR LES PLATIS DE BEY ET D'ALLERIoT

#### ■ Platis d'Allériot

Le peuplement piscicole du platis d'Allériot est aussi dominé par le gardon qui, avec 491 individus/1000 m<sup>2</sup>, représente 36 % du total des individus capturés. L'ablette est la deuxième espèce la plus abondante avec 269 individus/1000 m<sup>2</sup>.

Comparé au platis de Bey, le peuplement piscicole de ce platis semble être le reflet d'un isolement plus important du milieu par rapport au chenal de la Saône que le platis de Bey. En effet, on note de forts effectifs de perche soleil, de pseudorasbora et l'apparition du rotengle et du poisson-chat qui sont autant d'espèces très limnophiles qui n'étaient pas ou peu représentées sur le platis de Bey. De même, les espèces rhéophiles sont moins présentes sur ce platis : le barbeau fluviatile, le hotu et la vandoise sont absents et 1 seul vairon a été capturé.

## Etude des platis de Bey et d'Allériot

---

La densité de bouvière sur ce platis est faible, contrairement aux densités observées sur le platis de Bey et en 2020 sur les platis de la Mouge et de l'île de Brouard. Cela reste cependant difficilement explicable.

Les espèces de poissons carnassiers sont présentes avec le brochet (1 individus de 61 cm), le silure (6 individus de taille comprise entre 29 et 98 cm) et la perche commune (22 individus de taille comprise 7 et 21 cm). Là encore, les poissons carnassiers sont plutôt bien représentés sur ce platis, comparé aux inventaires réalisés en 2020 sur les platis de la Mouge et de l'île de Brouard.

Enfin, le nombre de gros sujets est plus faible que sur le platis de Bey avec 20 individus de plus de 20 cm. La différence est due principalement à une diminution du nombre de gros chevesne (8 au lieu de 27 à Bey).



PHOTOGRAPHIE 4 : BROCHET CAPTURE SUR LE PLATIS D'ALLERIOT



PHOTOGRAPHIE 5 : SILURE CAPTURE SUR LE PLATIS D'ALLERIOT

Etude des platis de Bey et d'Allériot

Classes de taille (en mm)	Espèces																
	ABL	BAF	BLE	BOU	BRE	BRO	CHE	GAR	GOU	GRE	HOT	PER	PES	PSR	SIL	VAI	VAN
[20-30[								1									
[30-40[	6							10						2		4	
[40-50[	3			3			9	18	3					7			2
[50-60[	1	1	1	1	1			23	20		1		1	7			6
[60-70[	2	1		15	2		1	15	22		4	1		6			6
[70-80[	3			27	1			8	11	1	5	5		5			
[80-90[	1			1				1		3			12	1	1		
[90-100[							4	1				3	1	1			
[100-110[					1		2	3	2			1	2				
[110-120[							2	18	11				4				
[120-130[							4	22				1					
[130-140[								6					1				
[140-150[							1										
[150-160[								3									
[160-170[																	
[170-180[												1					
[180-190[							1	3				1					
[190-200[							4					1					
[200-210[							3										
[210-220[							1										
[220-230[							1										
[230-240[																	
[240-250[																	
[250-260[							1										
[260-270[																1	
[270-280[							1										
[280-290[							1										
[290-300[							3										
[300-310[							1									1	
[310-320[							3										
[320-330[																	
[330-340[							1										
[340-350[																	
[350-360[							3									1	
[360-370[							1									1	
[370-380[							1										
[380-390[							2										
[390-400[							1										
[400-410[							1										
[410-420[																	
[420-430[																	
[460-470[																1	
[470-480[							1										
[480-490[																1	
[490-500[					1		1										
[560-570[																1	
[1000-1010[							1										

TABLEAU 9 : CLASSES DE TAILLE DES POISSONS CAPTURES SUR LE PLATIS DE BEY

Etude des platis de Bey et d'Allériot

Classes de taille (en mm)	Espèces														
	ABL	BOU	BRB	BRO	CAG	CHE	GAR	GOU	PCH	PER	PES	PSR	ROT	SIL	VAI
[10-20[	12														
[20-30[	46					1									
[30-40[	27	3				10	5	3				4	1		
[40-50[	1	3				8	37	15			1	14	4		1
[50-60[		2	1			1	46	6				5			
[60-70[	6	1		1		1	16	1			2	6			
[70-80[		2			1		3	1		10	6	4			
[80-90[	1						1			7	5	3	1		
[90-100[					1	2	1				15				
[100-110[	1						2			1	7				
[110-120[					1	1	13			1	3				
[120-130[						3	15		1				2		
[130-140[						4	9				2				
[140-150[						2	3								
[150-160[						3	6		2						
[160-170[			2			1	6				1				
[170-180[						6									
[180-190[															
[190-200[							2		1						
[200-210[						1	1			2					
[210-220[										1					
[220-230[						1									
[230-240[															
[240-250[															
[250-260[															
[260-270[						1									
[270-280[						1									
[280-290[															
[290-300[															1
[300-310[						2									
[310-320[															
[320-330[						1									
[330-340[															
[340-350[						1									
[350-360[			1												
[360-370[															
[370-380[															
[380-390[															
[390-400[															1
[400-410[															1
[410-420[															
[420-430[															
[460-470[															
[470-480[															
[480-490[															
[490-500[															
[530-540[															1
[790-800[															1
[980-990[															1

TABLEAU 10 : CLASSES DE TAILLE DES POISSONS CAPTURES SUR LE PLATIS D'ALLERIOU

## 2.4 Interprétation des résultats, synthèse et propositions de travaux

### 2.4.1 Synthèse

Cette étude montre clairement que les 2 milieux étudiés constituent déjà des milieux d'intérêt écologique fort au sein de l'écosystème Saône.

La configuration même de ces deux platis constitue en elle-même une originalité avec la présence d'un clayonnage (pour Bey) ou d'une succession d'ilots (pour Allériot) implantés en pleine Saône le long du chenal navigable, puis d'une zone aquatique moyennement profonde (avec des hauteurs d'eau dépassant parfois 2 m au milieu) puis, enfin, de la berge. Le recouvrement par la végétation aquatique y est important en période estivale (environ 50 %) : cette végétation constitue un type d'abris particulièrement recherché par la faune piscicole.

On remarque enfin que les ilots ou le clayonnage permettent une protection physique du platis contre les vagues créées par le passage des bateaux. Cette protection est moins importante sur le platis de Bey en raison du clayonnage amont qui est calé assez bas sous la ligne d'eau.

Les inventaires piscicoles réalisés sur ces 2 milieux confirment leur intérêt avec une grande diversité d'espèces et des densités de poissons fortes.

L'intérêt de ces milieux est d'autant plus fort qu'ils sont rares en Saône dans ce secteur : il n'y a pas d'équivalent sur un linéaire de 25 km entre le nord de Chalon et la confluence avec le Doubs.

### 2.4.2 Propositions de travaux

#### ▪ Platis d'Allériot

Suite à cette étude, le platis d'Allériot apparaît déjà comme étant dans un relatif bon état de conservation : les ilots constituent une protection contre le batiage efficace pour le bras secondaire et la berge situées en retrait. Ce site est bien végétalisé. Les aménagements proposés sont donc modestes et visent simplement à le préserver et à augmenter la quantité d'abris ligneux dans l'eau.

Les travaux suivants sont ainsi proposés :

- Implantation d'arbres immergés fixés depuis les berges des ilots (côté Saône et côté platis) et sur la berge,
- Poursuite du programme de surveillance et d'arrachage de la jussie par VNF.

#### ▪ Platis de Bey

Le platis de Bey est aujourd'hui impacté par le batiage, notamment dans sa partie amont où le clayonnage est soit absent, soit calé trop bas sous la ligne d'eau (-1 m environ). De même, si ce platis est assez végétalisé, les autres types d'abris, comme les branchages immergés, sont trop peu présents.

Les travaux proposés visent donc à renforcer la protection du platis contre les effets du batiage et à diversifier les habitats :

- consolidation du clayonnage aval par exemple à l'aide d'enrochements,
- rehaussement du clayonnage amont sur un linéaire d'environ 150 m en amont de l'îlot amont : par exemple à l'aide d'enrochements et/ou la pose de gabions,
- implantation d'arbres immergés fixés depuis la berge,
- immersion de quelques arbres dans le platis (arbres lestés) en retrait du clayonnage.

## Conclusion

Cette étude a permis d'étudier les platis de Bey et d'Allériot, deux vastes zones de haut-fond situées sur la Saône en amont de Chalon-sur-Saône, dans un secteur où ce type de milieu est très peu présent.

Le platis d'Allériot apparaît ainsi comme étant un milieu aquatique déjà en grande partie végétalisé, assez profond dans sa partie médiane et en partie protégé du batiage par une succession d'ilots. Il présente déjà un intérêt fort pour la faune piscicole. Des travaux de diversification des habitats, par exemple par l'implantation d'arbres morts immergés fixés depuis la berge, sont proposés.

Le platis de Bey apparaît lui aussi comme étant un milieu aquatique d'intérêt majeur pour la faune piscicole. Toutefois, le clayonnage dans sa partie amont étant implanté assez bas, ce platis reste exposé au batiage. Sur ce site, en plus de mesures de diversification des habitats, des mesures de consolidation et de rehaussement du clayonnage sont proposées.

## Références bibliographiques

KEITH Ph., PERSAT H., FEUNTEUN E., ALLARDI J. (2011). Les Poissons d'eau douce de France. Biotopie Editions, Publications scientifiques du Muséum, 552 p.

MAUPOUX J. (2020). Etude du platis de la Mouge (La Salle) et du bras secondaire de l'île de Brouard (Reyssouze, Boz), étude préalable à des travaux de restauration écologique. Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 32p.

UICN Comité français, MNHN, SFI & AFB (2019). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France, 16p.